

REPUBLIQUE FRANCAISE

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU 9 JUILLET 2020**

**CM2020/07/09/01 : ELECTION DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 30 juin 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : André SANTINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

**LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-7, L. 5211-2 à L. 5211-9, L. 5217-6, et L. 5219-1,

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**VU** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

**VU** l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

**VU** l'arrêté interpréfectoral n°75-2019-10-14-001 en date du 14 octobre 2019 constatant la recomposition du conseil métropolitain de la métropole du Grand Paris lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

**VU** le décret n°2020-642 en date du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs au 28 juin 2020,

**VU** le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération,

**VU** les résultats du scrutin,

**CONSIDERANT** l'installation du Conseil de la métropole du Grand Paris le jeudi 9 juillet 2020,

**PROCEDE A L'ELECTION** du Président de la métropole du Grand Paris.

**SONT CANDIDATS** à la fonction de Président de la métropole du Grand Paris :

- Monsieur Daniel GUIRAUD
- Monsieur Vincent JEANBRUN
- Monsieur Philippe LAURENT
- Monsieur Patrice LECLERC

**SONT SCRUTATRICES :**

- Madame Léa BALAGE EL MARIKY
- Madame Marion PARISET
- Madame Raphaëlle REMY-LELEU
- Madame Anouch TORANIAN

Les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin pour l'élection du Président de la métropole du Grand Paris sont les suivants :

- Nombre de votants : 207
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 203
- Majorité absolue : 102
- Ont obtenu :
  - Monsieur Daniel GUIRAUD : 16 votes
  - Monsieur Vincent JEANBRUN : 79 votes
  - Monsieur Philippe LAURENT : 73 votes
  - Monsieur Patrice LECLERC : 26 votes
  - Monsieur Patrick OLLIER : 9 votes

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, un 2<sup>ème</sup> tour de scrutin est organisé.

Les résultats du 2<sup>ème</sup> tour de scrutin pour l'élection du Président de la métropole du Grand Paris sont les suivants :

- Nombre de votants : 156
- Bulletins blancs ou nuls : 19
- Suffrages exprimés : 137
- Majorité absolue : 69
- Ont obtenu :
  - Monsieur Patrick OLLIER : 133 votes
  - Monsieur Vincent JEANBRUN : 3 votes
  - Monsieur Philippe LAURENT : 1 vote

Monsieur Patrick OLLIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au 2<sup>ème</sup> tour de scrutin est élu Président de la métropole du Grand Paris.

Le Président de séance,

  
André SANTINI  
Ancien Ministre  
Maire d'Issy-les-Moulineaux



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.